



## REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie - 46500 Miers

Tél : 05.65.33.61.50 / courriel : [mairiemiers@wanadoo.fr](mailto:mairiemiers@wanadoo.fr)

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 mars 2023

Le *deux mars deux mille vingt-trois*, le conseil municipal de Miers, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Caroline Mey-Fau.

**Membres présents(es)** : Jeanne Aubert, Michaël Bouchet, Jean-Bernard Boudet, Marie-Pierre Cassabois, Olivier Genries, Caroline Mey, Mélanie Verbiguié

**Membres excusé(es)** : Emmanuel Cros, Séverine Lafargue, Benoit Laville

**Procuration de** : Benoit Laville à Caroline Mey

**Date de convocation** : 24 février 2023

**Secrétaire de séance** : Michaël Bouchet

#### **Ordre du jour** :

Approbation des PV du 18 janvier et du 26 janvier 2023

1. Validation statuts de la SPL (société publique locale) Cauvaldex
2. Point gestion de l'assainissement
3. Mise à disposition des biens au syndicat Limargue pour l'assainissement
4. Transfert des résultats assainissement au 31/12/2022
5. Nouvelles adhésions au syndicat Limargue
6. Conventions
7. Demande de subventions

Questions diverses

Monsieur Fouché, vice-président en charge du développement économique de Cauvaldor a été invité par Madame la Maire afin d'apporter les informations utiles au conseil municipal sur le projet de la création de la SPL de Cauvaldex.

Cette modification a été nécessaire car la Cour des comptes a dénoncé le fait que Cauvaldor soit le seul financeur de Cauvaldex, créée en 2017, sous forme associative.

La SPL (société publique locale) est une société anonyme composée d'actionnaires des collectivités locales uniquement (pas d'actionnaires du privé).

Cauvaldor pourra confier des missions à la SPL, dans le cadre d'une convention de prestations de services, selon le rôle défini par ses statuts : commercialisation des zones d'activités, développement du tourisme, installation et

soutien aux entreprises. Depuis la loi Nôtre, la Région a la compétence économique ; elle délègue donc à Cauvaldex l'immobilier d'entreprise, la recherche de financeurs et le soutien aux professionnels.

Monsieur Fouché précise enfin que la SPL sera composée de sept agents et d'un Directeur, la plupart sous statut de cadre.

Un échange des questions/réponses avec les membres du conseil municipal clôture l'intervention de Monsieur Fouché.

Avant de débiter la séance, Madame la Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'attribution des parcelles AK 91 AP 287 et AP 293 situées à Roubidou.

Elle propose également de supprimer le point numéro 4 par manque d'informations au moment du conseil (les comptes de gestion et administratif ne sont pas encore disponibles).

Elle donne ensuite lecture des procès-verbaux du 18 et 26 janvier 2023, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

### **1. Validation statuts de la SPL (société publique locale) Cauvaldex**

Suite à la présentation de Monsieur Fouché avant le début de la séance du conseil municipal, Madame la Maire propose de délibérer sur les statuts de la SPL et la participation de la commune au capital à hauteur de 150€.

*Le conseil municipal vote favorablement à la majorité.*

*Abstention : 1 (Mélanie Verbiguié)*

*Pour : 7*

### **2. Point gestion de l'assainissement**

Suite au transfert de la compétence assainissement au Syndicat du Limargue et du Ségala, la question du transfert de la maintenance de la station a été abordée en réunion avec Monsieur le Président du syndicat. Libre choix est donné à la collectivité d'assurer l'entretien régulier de la station ou de le transférer au syndicat. Celui-ci pouvant effectivement déléguer l'entretien à la société gérant déjà le réseau d'eau.

Madame la Maire propose de transférer cette maintenance au Syndicat du Limargue et du Ségala. Une convention sera rédigée entre les deux parties.

*Le conseil municipal est favorable à ce transfert à l'unanimité.*

### **3. Mise à disposition des biens au syndicat Limargue pour l'assainissement**

Madame la Maire cite les différents biens à mettre à disposition du Syndicat mixte du Limargue et du Ségala, afin de finaliser le transfert de la compétence assainissement : les terrains de la station, l'installation, les études, le réseau ainsi que les amortissements, l'ensemble de ces biens s'élève à de 396 000€.

*Le conseil municipal vote le transfert des biens de la station d'assainissement au Syndicat à l'unanimité.*

### **4. Transfert des résultats assainissement au 31/12/2022**

Point reporté par manque d'informations

### **5. Nouvelles adhésions au syndicat Limargue**

Madame la Maire indique au conseil municipal que les communes de Bagnac-sur-Célé et Le Trioulou souhaitent adhérer au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces adhésions.*

## 6. Conventions

1. Madame la Maire expose au conseil municipal la demande d'administrés concernant la mise à disposition d'un jardin. Elle propose que leur soit accordée la mise à disposition d'une partie du jardin situé aux écoles. Rappelant que l'école dispose d'un espace pour un jardin pédagogique, il est proposé qu'un récupérateur d'eau soit installé pour ces jardins. Une convention sera signée avec les citoyens concernés

*Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.*

2. Dans le souci de connaître l'état des installations sportives du stade et sa sécurité, Madame la Maire a fait appel au district de football du Lot. Lors d'une précédente visite en 2020, le stade a été agréé jusqu'en 2031, mais la sécurité n'avait pas été contrôlée.

Ainsi, le Président du district et un membre de la commission des terrains, lors de leur visite, ont jugé le stade de bonne qualité et relevé les éléments à améliorer pour le sécuriser :

- Retirer les panneaux d'affichage détériorés qui présentent un caractère de dangerosité à cause des boulons saillants et d'un but « jeunes » cassé... Ils ont loué ces installations qualifiées d'assez exceptionnelles pour une commune comme Miers et souhaiteraient que la commune de Miers en fasse bénéficier l'équipe cantonale Causse-Limargue.

Le stade est actuellement fréquenté par une équipe qui pratique le foot loisir, sans être affiliée au district. Monsieur Jean-Bernard Boudet souligne qu'il préférerait que, seule une équipe affiliée à la FFF, donc mieux protégée, puisse avoir accès au stade.

Madame la Maire estime que le partage du stade est possible et que la population peut être intéressée par l'organisation de matches le week-end. C'est pourquoi elle propose de conventionner avec ces 2 clubs (Football club de Miers et Causse-Limargue).

Un vote de principe est proposé,

Pour : 5            Contre : 2 (Marie-Pierre Cassabois et Mélanie Verbiguié)            Abstention : 1 (Olivier Genries)

## 7. Demande de subventions

- Une enseignante de l'école de Rocamadour a fait une demande de subvention pour un séjour scolaire à Murat dans le Cantal.

Madame la Maire fait remarquer que le SIVU est seul compétent pour financer ce genre de projet. Il serait donc souhaitable que les enseignants(es) prévoient leurs besoins budgétaires en début d'année afin que le SIVU calcule sa participation.

Toutefois, Madame la Maire propose un montant de 50€ par enfant, sachant que 4 enfants de Miers participeront à cette sortie.

*Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.*

- Une seconde demande émane de l'association "Recycl'éco" du pays de Gramat.

Madame la Maire explique que ce projet est à la fois écologique, économique et solidaire. Un local a été mis à disposition par la commune de Gramat. IL est demandé à chaque commune du bassin de vie de Gramat de statuer pour une participation à hauteur de 1€ par habitant, soit 470€ pour notre commune.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote favorablement à la majorité, 1 abstention (Olivier Genries).*

## 8. Vente d'herbe Roubidou

Suite à l'appel d'offres pour la vente d'herbe qui a couru jusqu'au 24 février dernier pour les parcelles AK 91, AP

287 et AP 293 de Roubidou, une seule proposition a été reçue.

Elle émane de Monsieur Olivier Genries qui propose un montant de 60€.

Ce dernier est invité à sortir de la salle de réunion afin que les élus puissent procéder au vote.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.*

**Questions diverses :**

Mélanie Verbiguié présente le devis de l'artiste Sandrine Mage de Loubressac pour le spectacle de Noël des enfants.

Le coût s'élève à 320 €. La date proposée pour le spectacle serait le 2 décembre. Ce spectacle pourrait être inter générationnel.

**Fin de séance 22h45**

Mey-Fau Caroline

Cassabois

Boudet

Genries Olivier

Marie-Pierre

Jean-Bernard

Aubert Jeanne

Bouchet Michaël

Cros Emmanuel

Laville Benoit

**Excusé**

**Excusé**

**Procuration à Caroline  
Mey**

Lafargue Séverine

Verbiguié Mélanie

**Excusée**